



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EXERCICE 2023





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

EXERCICE 2023



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2023

PRÉSIDENT

Khalid CHEDDADI

VICES PRÉSIDENTS

Chakib ALJ représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI représentant le groupe OGM

SECRÉTAIRE

Jaouad LMOURABITI Directeur Exécutif

ADMINISTRATEURS

Rachida BENABDELLAH, représentant AGMA

Abdelmjid TAZLAOUI, représentant AMETYS

Chakib ALJ, représentant la CGEM

Mehdi TAZI, représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM

Boubker JAI, représentant WAFA ASSURANCE

Mohamed Karim MOUNIR, représentant la BANQUE POPULAIRE

Hassan OURIAGLI, représentant AL MADA

Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMSAR

Said EL HADI, représentant SONASID

Mohamed EL KETTANI, représentant GROUPE OGM

Hassan BOUBRIK, représentant la CNSS

Fawzi BRITEL, représentant CARDEX

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fidaroc Grant Thornton

Mazars Audit & Conseil

ACTUAIRE INDÉPENDANT

Deloitte France



SOMMAIRE

08	RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023
10	• ACTIVITÉS DE LA CIMR EN 2023
15	• LES RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023
25	• LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023
32	BILAN ACTUARIEL 2023
34	• PRÉAMBULE
35	• VALORISATION DES ENGAGEMENTS
36	• PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES À FIN 2023
37	• PROFIL DES PROVISIONS TECHNIQUES
38	• TESTS DE SENSIBILITÉ
42	AUDIT ET CERTIFICATIONS
44	• RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
48	• RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR - EXERCICE DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
56	• RAPPORT DE L'ACTUAIRE INDÉPENDANT
60	PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
63	PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
66	LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

A top-down view of a business meeting around a table. Several people are visible, with their hands and arms in focus. The table is covered with various financial documents, including pie charts, bar graphs, and line charts. A laptop is partially visible in the top left corner. A green semi-transparent overlay covers the entire image, and the text 'RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023' is written in white in the bottom right corner.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023



ACTIVITÉ DE LA CIMR EN 2023

LES ADHÉRENTS DE LA CIMR

L'année 2023 a enregistré l'entrée de 11 005 nouvelles adhésions qui se présentent comme suit :

	Nombre d'adhérents	Nombre d'affiliés
Adhérents de groupe	542	5 483
Adhérents individuels	10 463	10 463

Par ailleurs, 615 entreprises ont été radiées donnant lieu à l'appel d'un montant de 563 339 4457 dirhams (au titre de la contribution compensatrice de radiation) et la sortie de 6 329 affiliés du régime. La répartition par motif de radiation est donnée dans le tableau suivant :

Cessation de paiement	Nombre des adhérents	Montant de la contribution compensatrice de radiation	% CCR	Nombre des affiliés	% affiliés
Radiations brutes pour cessation de paiement	601	689.173.631,56	100%	6 498	100%
Réactivations	79	172.339.632,89	25%	2 069	32%
Radiations nettes pour cessation de paiement	522	516.833.998,67	75%	4.429	68%

Autre motifs	Nombre des adhérents	Montant de la contribution compensatrice de radiation	Nombre des affiliés	% affiliés
Cessation d'activité	11	9.945.480,19	25	1%
Réactivation cessation d'activité	3	12.993.301,60	145	8%
Mutation	75	23.566.676,19	1726	91%
Démission	4	0,00	4	0%
Total Radiations nettes pour autres motifs	93	46.505.457,98	1.900,00	

	Nombre des adhérents	Montant de la contribution compensatrice de radiation	Nombre des affiliés
Radiations nettes 2023	615	563.339.457	6.329

A noter également que nous avons enregistré la radiation de 17 adhérents pour motif de non commencement d'exécution. Ces radiations ont concerné 141 affiliés.

484 adhérents ont amélioré la couverture de retraite au profit de 7 537 affiliés

	Adhérents	Affiliés
Extension d'adhésion	205	2 238
Changement de taux ou de régime	228	4 922
Option Moubakkir	169	347
Option Mousabbak	20	30

Par ailleurs, 152 adhérents ont opéré des achats de points pour le bénéfice de 315 affiliés.

LES AFFILIÉS DE LA CIMR

En 2023, le nombre des salariés affiliés à la CIMR a évolué de 4,76% atteignant un effectif global de 750 450, répartis entre actifs cotisants au nombre de 430 265, et ayants droit au nombre de 320 185.

Statut	Effectifs 2022	Effectifs 2023	Variation
Actifs cotisants	409 354	430 265	5,11%
Ayants droits	307 028	320 185	4,29%
TOTAL	716 382	750 450	4,76%

Le nombre des actifs cotisants a augmenté de 5,11% par rapport à 2022.

Répartition par genre des affiliés à la CIMR

	Femmes		Hommes		Âge moyen
Actifs cotisants	141 358	33%	288 907	67%	39,2
Ayants droit*	106 384	33%	213 801	67%	43,8

L'évolution des salaires, nette de l'effet démographique, affiche une augmentation de 4,10% par rapport à 2022.

Sexe	Salaire moyen* 2022 (DH)	Salaire moyen* 2023 (DH)	Evolution
F	160 478	168 077	4,70%
M	177 112	184 062	3,90%
TOTAL	171 777	178 826	4,10%

*Salaire déclaré par toute adhésion de groupe déclarant des salariés

Au global, l'assiette totale des cotisations, c'est-à-dire des ressources de la C.I.M.R pour ce type d'adhérents, a augmenté de 8,1 % entre 2022 et 2023.

Sexe	Masse salariale 2022 (DH)	Masse salariale 2023 (DH)	Evolution
F	20 045	22 271	11,10%
M	46 849	50 056	6,80%
TOTAL	66 894	72 327	8,10%

LES ALLOCATAIRES DE LA CIMR

En 2023, les retraités sont passés de 197 970 à 203 848 soit un taux d'évolution de 3,0%.

Par rapport à 2022, la pension moyenne a évolué de 3,90%, passant de 27 158 DH à 28 211 DH (hors pension orphelin). Cette évolution est expliquée par l'évolution du nombre moyen de points qui est passé de 2 087 en 2022 à 2 136 soit une évolution de 2,3%, l'évolution de la VPS qui est passée de 13,01 à 13,21 soit une hausse de 1,5%.

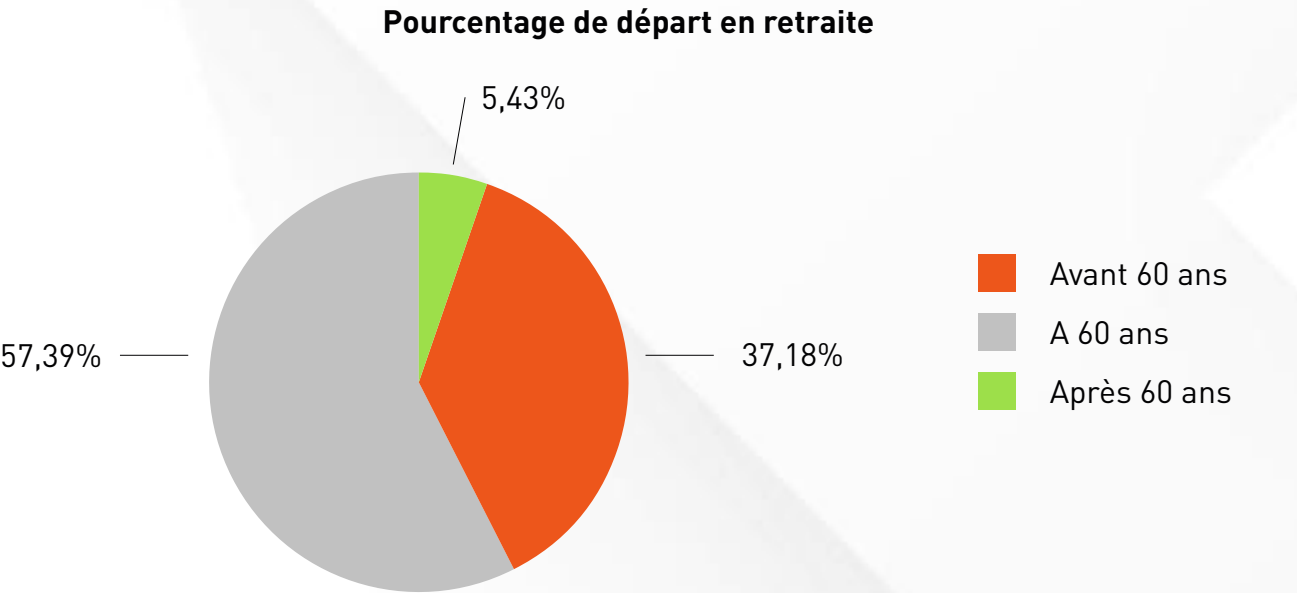
L'exercice 2023 a enregistré l'arrivée de 13 275 nouveaux allocataires de pensions directes contre 16 632 en 2022, soit une diminution de 20%.

Parallèlement, l'exercice 2023 a enregistré 4 157 extinctions de pensions dont 3 189 qui concernent des pensions principales. Les nouvelles pensions de réversion indirecte en faveur de conjoints survivants ou d'orphelins, se sont élevées en 2023 à 2 622.

Les 13 275 nouvelles liquidations, correspondant à un total de 28 504 618 points, et les 4 157 extinctions se ventilent comme suit :

	Pensions nouvelles	Pensions éteintes
Pensions principales	11 044	3 189
Pensions de réversion directe	341	947
Pensions d'orphelins directs	47	21
Options de rachat	1 843	
TOTAL	13 275	4 157

La part des liquidations par anticipation ainsi que les départs à 60 ans ont connu une augmentation entre 2022 et 2023, passant de 36,75% à 37,18% pour les départs anticipés et de 50,47% à 57,39%. En revanche, les départs par prorogation ont enregistré une diminution entre 2022 et 2023 passant de 12,78% à 5,43%.



La tendance des liquidations avec option en capital reste à un niveau élevé, tout en s'inscrivant dans un trend baissier de long terme, avec 8 793 dossiers liquidés en 2023 avec option capital et représentant 77% du total des dossiers liquidés, contre 81% en 2022. Ces liquidations induisent à la déduction du total de points à hauteur de 8 031 628.

La durée moyenne du service de l'allocation principale a atteint 19 années et 3 mois en 2023, contre 19 années et 9 mois l'année précédente.

L'âge moyen au décès s'établit ainsi à environ 78 années et 8 mois, soit 1 année de moins par rapport à 2022.

Pensions en service

Nature des pensions	Pension en service	Pension annuelle moyenne
Pension principale	147 898	33 060
Pension de réversion	55 414	15 270
Pension d'orphelins	536	9 207

Le rapport actifs/retraités, obtenu en affectant le nombre de pensions de réversion d'un coefficient de 0,5 et celui des pensions d'orphelins de 0,2, a augmenté entre 2022 et 2023 s'établissant en 2023 à 2,45 contre 2,40 en 2022.

LES PARAMÈTRES DU RÉGIME DE LA CIMR EN 2023

SALAIRE DE REFERENCE

En vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement Général de Retraite, la valeur du salaire de référence a évolué de 4,7% et s'établit à 29,54 DH.

VALEUR DU POINT A LA LIQUIDATION

En vertu des dispositions de l'article 25 du Règlement Général de Retraite, la valeur du point à la liquidation a évolué de 4,7% et s'établit à 17,72 DH.

VALEUR DU POINT EN SERVICE

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 Mars 2023, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2022, a décidé de faire évoluer la valeur du point en service de 1,5%, pour passer de 13,01 en 2022 à 13,21 en 2023.

REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL

En vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement Général de Retraite, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 Mars 2023, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2022, a décidé de fixer les taux de rendement et de revalorisation à appliquer à l'Option Capital pour l'exercice 2023 à 3,00%.



RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

PRODUITS TECHNIQUES

Le total des produits techniques est passé de 10 568 millions de dirhams en 2022 à 11 523 millions de dirhams en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 9 %.

Cette augmentation est due principalement à :

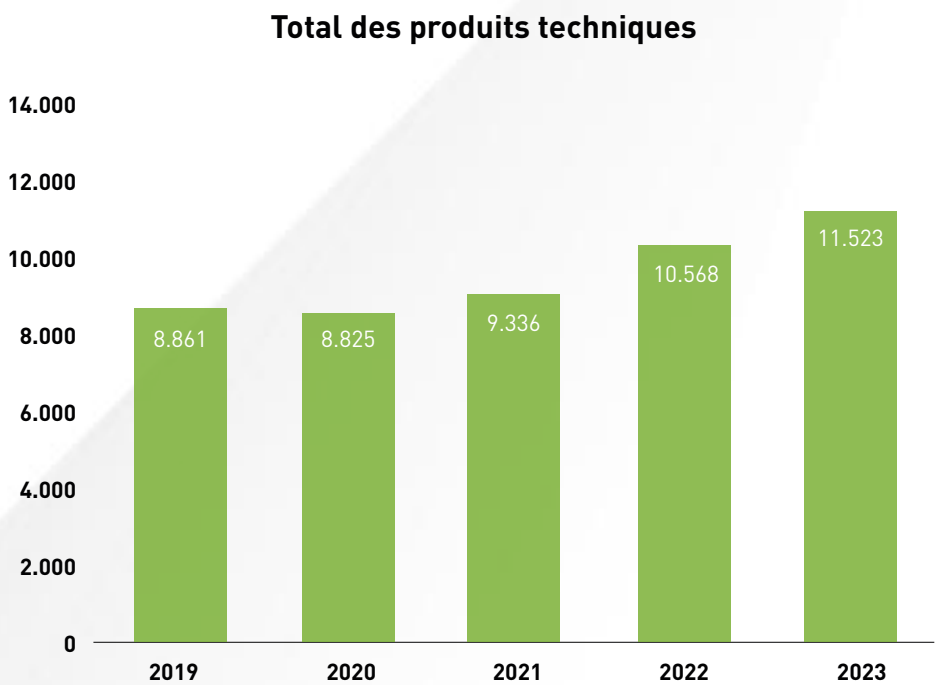
- L'augmentation de 611 millions de dirhams des contributions retraites, surprimes et des rentes de capitalisation ;
- L'augmentation de 74 millions de dirhams des contributions forfaitaires liées aux adhésions individuelles ;
- L'augmentation de 167 millions des Contributions Compensatrice de Radiation suite à la reprise des campagnes de radiations.

Il convient de signaler que la contribution compensatrice de radiation non encore encaissée, n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, car elle est comptabilisée en produit, puis provisionnée pour le même montant.

Détail des produits techniques (en millions de dirhams)

Détail des produits techniques (en millions de dirhams)			
	2023	2022	Variation %
Cotisations des adhérents	9.618	9.014	6,7%
Contributions part patronale	5.435	5.100	6,6%
Contributions part salariale	4.184	3.914	6,9%
Surprimes et rachats des services passés	243	250	-3,0%
Rentes de capitalisation	283	268	5,4%
Contributions forfaitaires	310	236	31,4%
Contributions des assurances	8	7	12,6%
Indemnités de radiation	540	372	45,2%
Intérêts de retard	46	-17	-367,3%
Reprises d'exploitation	476	438	8,8%
Produits techniques	11.523	10.568	9,0%

Evolution des produits techniques (en millions de dirhams)



CHARGES TECHNIQUES

Globalement, les charges techniques ont diminué de 1 336 millions de dirhams, passant de 7 181 à 5 845 millions de dirhams, soit une baisse de -18,6%.

La variation de la provision mathématique de capitalisation est passée de – 123 millions en 2022 à – 1 803 millions en 2023.

Les charges techniques hors dotations ont progressé de 5,9% passant de 6 419 millions de dirhams à 6 795 millions de dirhams.

Les allocations versées ou dues au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 532 millions de dirhams contre 5 199 millions de dirhams en 2022, marquant une augmentation de 334 millions de dirhams, soit une hausse de +6,4 %.

Les allocations versées ou dues en 2023, au titre de l'option en capital, se sont élevées à 1 144 millions de dirhams contre 1 076 l'exercice précédent.

Détail des charges techniques en millions de dirhams

Nature	2023	2022	Variation
Allocation retraite part répartition	5.250	4.930	6,5%
Allocation retraite part capitalisation	283	268	5,4%
Total des allocations	5.532	5.199	6,4%
Option capital	1.144	1.076	6,4%
Allocations options de rachat	87	110	-21,0%
Indemnité de décès	32	35	-8,4%
Total des charges techniques hors dotation	6.795	6.419	5,9%
Dotations Provisions Créances Adh Litigieux & Radiés	853	886	-3,7%
Variation de la Provision mathématique	-1.803	-123	1360,5%
Total des dotations aux provisions	-950	762	-224,6%
Total des charges techniques	5.845	7.181	-18,6%

FRAIS GÉNÉRAUX

En 2023, les frais généraux hors charges et produits exceptionnels, ont baissé de -14,5% passant ainsi de 262 millions de dirhams en 2022 à 224 millions de dirhams en 2023.

Cette diminution s’explique par la comptabilisation en 2023 des dotations aux amortissements des commissions sur OPCI, pour un montant de 58 millions de dirhams alors qu’en 2022 ce montant s’élevait à 96 millions de dirhams.

En éliminant l’impact de cette dotation, les frais généraux hors charges et produits exceptionnels stagnent à 166 millions de dirhams.

En tenant compte des pertes et profits exceptionnels, les frais généraux ont marqué une hausse de 19,1% entre les deux exercices, passant ainsi de 282 millions de dirhams à 336 millions de dirhams en 2023.

La hausse des charges exceptionnelles est due à :

- Le versement par la CIMR d’un don de 100 millions de dirhams en guise de solidarité au fonds spécial 126 du séisme d’ALHAOUZ.
- La baisse de 51 millions des charges non courantes au titre de l’abandon des créances de la contribution compensatrice entre 2022 et 2023

Les produits exceptionnels sont passés de 73 millions de dirhams en 2022 à 30 millions de dirhams en 2023, soit une baisse de -58,8%. Cette baisse due principalement à la baisse de 51 millions des reprises relatives aux abandons des créances de la contribution compensatrice entre 2022 et 2023.

Rapportés au total des contributions, les frais généraux hors éléments exceptionnels représentent 2,14% contre 2,68% l’exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 20,2% qui est due à une baisse des frais généraux plus importante que la hausse des contributions.

En éliminant l’impact des dotations aux amortissement des commissions sur OPCI, le rapport des frais généraux hors éléments exceptionnels serait de 1,58% au lieu de 1,70% l’année dernière.

Frais généraux, pertes et profits en millions de dirhams

	2023	2022	Variation
Frais généraux et DEA	224	262	-14,5%
Charges exceptionnelles	142	93	52,8%
Produits exceptionnels	30	73	-58,8%
Total des frais généraux, pertes et profits	336	282	19,1%
Rapport au total des contributions	3,2%	2,9%	11,3%
Total des frais généraux hors exceptionnels	224	262	-14,5%
Rapport aux produits techniques	2,1%	2,7%	-20,2%
Dotation aux amortissements sur commissions /OPCI	58	96	-39,6%
Total des frais généraux hors exceptionnels et OPCI	166	166	-0,1%
Rapport aux produits techniques hors OPCI	1,6%	1,7%	-6,6%

Dettes fournisseurs par échéance en millions de dirhams

	Solde dû	0j - 30j	31j - 60j	61j - 90j	91j - 120j	121j +
Solde Fournisseur	-12,1	-11,8	-0,0	0,00	-0,1	-0,2
Pourcentage	100%	97,7%	0,3%	0,0%	0,6%	1,3%



EXCÉDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

	2023	2022	Variation
Produits techniques	11.523	10.568	9,0%
Produits techniques Hors Contribution de Radiation et Intérêts de Retard Adhérents	10.461	9.775	7,0%
Charges techniques	5.845	7.181	-18,6%
Variations Provision Mathématique Capitalisation	-1.803	-123	1360,5%
Charges techniques Hors Variation PMC	7.648	7.305	4,7%
Charges techniques Hors Variations PMC et dotations	6.795	6.419	5,9%
Solde technique Hors MPC	3.875	3.263	18,8%
Taux de couverture technique*	150,7%	144,7%	4,1%
Produits du patrimoine	4.184	3.191	31,1%
Charges du patrimoine	336	2.125	-84,2%
Résultat du patrimoine	3.847	1.066	261,0%
Frais généraux et DEA	-224	-262	-14,5%
Produits exceptionnels	30	73	-58,8%
Charges exceptionnelles	142	93	52,8%
Total des produits	15.258	11.854	28,7%
Total des charges hors PMC	7.872	7.567	4,0%
Excédent d'exploitation hors PMC	7.386	4.287	72,3%
Dotation à la réserve de prévoyance	9.189	4.170	120,4%
Taux de couverture global**	193,8%	156,7%	23,7%

*Produits techniques Hors Reprise PMC/Charges techniques Hors PMC
**Total des produits Hors reprise PMC/Total des charges Hors PMC

Au cours de l'exercice 2023, la CIMR a enregistré des produits techniques, totalisant 11 523 millions de dirhams. Les charges techniques hors PMC ont atteint un montant total de 7 648 millions de dirhams laissant apparaître un solde technique hors PMC de 3 875 millions de dirhams contre 3 263 millions de dirhams en 2022, soit une hausse de + 18,8%.

Les produits de patrimoine nets des charges correspondantes, ont totalisé 3 847 millions de dirhams en 2023, contre 1 066 millions de dirhams en 2022, soit une augmentation de 261%.

Le taux de couverture global (Total des Produits Hors reprise PMC/ Total des Charges Hors PMC) est passé de 156,7% en 2022 à 193,8% en 2023.

PROVISIONS TECHNIQUES

Le montant de la provision technique (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) est passé de 77 017 millions de dirhams en 2022 à 84 422 millions de dirhams, soit une augmentation de 9,6 %. Le résultat au 31 décembre 2023 est un bénéfice de 9 189 millions de dirhams, contre 4 170 millions de dirhams en 2022, soit une hausse de 120,4 %.

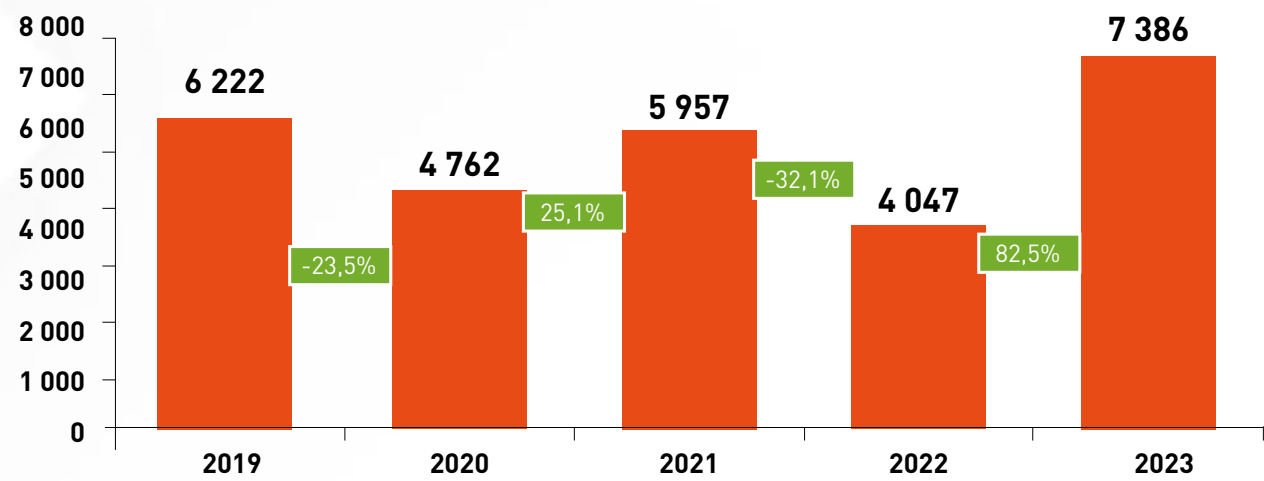
Le montant au 31/12/2023 de la provision mathématique s'élève à 28 347 millions de dirhams contre 30 150 millions de dirhams en 2022 soit une baisse de -6.0%.

L'excédent d'exploitation de la période hors provision mathématique relative à la capitalisation est de 7 386 millions de dirhams en 2023 soit une augmentation de 82,5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent qui enregistrerait un résultat de 4 047 millions de dirhams.

Provisions techniques en millions de dirhams

	2023	2022	Variation
Réserves précédentes	46.439	42.269	9,9%
Dotation réserve mathématique capitalisation	28.347	30.150	-6,0%
Réserves pour prestations échues et non payées	446	428	4,3%
Dotation de l'exercice	9.189	4.170	120,4%
Total Réserves de Prévoyances	84.422	77.017	9,6%

Évolution de la dotation aux provisions techniques, en millions de DH (Hors PMC)



La baisse constatée en 2020 est essentiellement expliquée par la crise de la COVID-19 où la caisse a enregistré une faible évolution des résultats technico-financiers accompagnée d’une diminution des taux zéros coupons qui ont amenés à une augmentation de la provision mathématique relative à la capitalisation, alors que la diminution constatée en 2022 est expliquée par la chute des marchés financiers et dont l’impact s’est fait ressentir au niveau du résultat financier comptabilisé au 31 Décembre 2022.

La hausse constatée en 2023 s’explique par une amélioration du résultat technico financier due à la reprise des marchés financiers et à l’amélioration de la courbe des taux

PRODUITS NETS DU PATRIMOINE EN MILLIONS DE DIRHAMS

En 2023, les produits du patrimoine ont atteint la valeur de 4 184 millions de dirhams contre 3 191 millions de dirhams en 2022, enregistrant une augmentation de 31,1%.

Les charges de placement ont atteint la valeur de 336 millions de dirhams en 2023, contre 2 125 millions de dirhams en 2022, enregistrant une baisse de -84,2%.

En 2023, les produits nets du patrimoine ont atteint la valeur de 3 847 millions de dirhams contre 1 066 millions de dirhams en 2022, enregistrant une augmentation de 260,8%.

Produits nets du patrimoine en millions de dirhams

	2023	2022	Variation
PRODUITS DES PLACEMENTS	4184	3191	31,1%
Revenus de valeurs mobilières	1610	1204	33,7%
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	805	1618	-50,3%
Gains de change	0	1	-79,2%
Intérêts et autres produits de placements	29	24	22,7%
Reprise sur charges de placements	1739	345	404,6%
CHARGES DES PLACEMENTS	336	2125	-84,2%
Droits de garde sur titres	7	7	2,1%
Frais sur opérations sur titres	14	-10	-238,9%
Pertes de change	0	0	12,2%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	26	34	-24,6%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0	0	0,0%
Dotations sur placements	289	2093	-86,2%
RESULTAT FINANCIER	3847	1066	260,8%

La valeur estimative du portefeuille CIMR (actions, obligations, OPCV Ms, valeurs non cotées, placements immobiliers, devises et or) s’est établie au 31 décembre 2023 à 91 758 millions de dirhams par rapport à la valeur comptable au 31 décembre 2022, qui s’élève à 81 225 millions de dirhams. La plus-value latente est de 10 668 millions de dirhams représentant ainsi 12% de la valeur marché.

Composition du portefeuille

En MDH		Valeur marché		Poids en VM	Variation YTD	Variation
		31/12/2022	31/12/2023	En %	En MDH	En %
1. ACTIONS		43 090	48 934	53,3%	5 845	13,6%
Directes		25.054	28.552	31,1%	3.498	14,0%
Fonds dédiés		3.374	4.024	4,4%	650	19,3%
Fonds Diversifié GP		332	354	0,4%	22	6,5%
International		1.283	1.641	1,8%	358	27,9%
Non cotées		12.797	14.103	15,4%	1.306	10,2%
Autre		249	260	0,3%	11	4,5%
2. OBLIGATIONS		30.745	34.959	38,1%	4.214	13,7%
Fonds dédiés	OMLT	22.060	24.983	27,2%	2.924	13,3%
	OCT	1.379	905	1,0%	-474	-34,4%
	Monétaire	410	797	0,9%	388	94,6%
	Dette Privée	3.384	3.495	3,8%	111	3,3%
Fonds Grand Public	OMLT	1.346	2.039	2,2%	692	51,4%
	OCT	0	0	0,0%	0	-
	Monétaire	1.702	2.216	2,4%	514	30,2%
Obligations en direct		464	525	0,6%	61	13,0%
3. ALTERNATIFS		7.391	7.864	8,6%	474	6,4%
Immobiliers		2.026	1.926	2,1%	-99	-4,9%
OPCI		5.214	5.718	6,2%	504	9,7%
CCA		151	220	0,2%	69	45,4%
Infrastructures		0	0	0,0%	0	-
TOTAL		81.225	91.758	100,0%	10.533	13,0%



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

Bilan au 31 décembre 2023

Actif

ACTIF	Exercice 31/12/2023			Exercice 31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	83.020.815.098	1.739.053.663	81.281.761.434	73.728.753.371
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR	312.567.663	163.419.583	149.148.080	181.797.720
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	312.567.663	163.419.583	149.148.080	181.797.720
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27.114.948	18.660.656	8.454.292	5.466.454
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	27.114.948	18.660.656	8.454.292	5.466.454
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102.426.258	73.971.098	28.455.160	32.327.961
Terrains	-	-	-	-
Constructions	52.737.125	43.519.960	9.217.165	11.733.693
Installations techniques, matériel et outillage	1.854.231	1.446.760	407.471	476.537
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	42.467.093	26.904.281	15.562.812	12.503.288
Autres immobilisations corporelles	2.433.544	2.100.097	333.447	292.004
Immobilisations corporelles en cours	2.934.265	-	2.934.265	7.322.439

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	5.985.054	-	5.985.054	5.874.651
Prêts immobilisés	5.985.054	-	5.985.054	5.874.651
Autres créances financières	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	82.572.721.174	1.483.002.327	81.089.718.848	73.503.286.585
Placements immobiliers	6.624.943.731	251.084.403	6.373.859.328	5.738.093.966
Obligations et bons	226.360.084	21.699.217	204.660.867	462.246.568
Actions et parts sociales	75.166.922.077	1.210.218.707	73.956.703.371	67 112 801 947
Prêts et effets assimilés	242.922.332	-	242.922.332	178.528.940
Dépôts en comptes indisponibles	300.000.000	-	300.000.000	-
Autres placements	11.572.950	-	11.572.950	11.615.163
ECARTS DE CONVERSION – ACTIF	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	6.421.253.162	2.547.070.951	3.874.182.210	3.683.009.502
Assurés, pensionnés et comptes rattachés débiteurs	93.698.482	11.257.347	82.441.134	81.059.230
Cotisants, adhérents, contribuant et comptes rattachés	5.930.481.477	2.530.758.068	3.399.723.409	3.147.005.478
Stocks	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	2.724.847	-	2.724.847	3.212.186
Personnel débiteur	768.688	-	768.688	638.648
Etat débiteur	-	-	-	-
Compte d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	5.349.725	5.055.536	294.189	1.347.629
Comptes de régularisation - actif	388.229.942	-	388.229.942	449.746.330
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement non affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (Elements circulants)	-	-	-	-
TRESORERIE	50.084.411	-	50.084.411	274.797.327
Tresorerie- Actif	-	-	-	-
Chèque et valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, TGR, C.C.P.	50.033.137	-	50.033.137	274.750.635
Caisses, régies d'avances et accréditifs	51.274	-	51.274	46.692
TOTAL GENERAL	89.492.152.671	4.286.124.615	85.206.028.056	77.686.560.200

Bilan au 31 décembre 2023

Passif

PASSIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Evolution en %
FINANCEMENT PERMANENT	84.431.719.962	77.032.564.845	10%
CAPITAUX PROPRES	9.189.287.203	4.169.954.207	120%
Capital social ou fonds d'établissement	-	-	-
À déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-
Capital appelé, (dont versé...)	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserve légale	-	-	-
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau (1)	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (1)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (1)	9.189.287.203	4.169.954.207	120%
PROVISIONS, FONDS ET RESERVES TECHNIQUES	75.232.447.579	72.846.761.381	3%
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en répartition	-	-	-
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en capitalisation	-	-	-
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes mixtes	75.232.447.579	72.846.761.381	3%
Autres provisions, fonds et réserves techniques	-	-	-
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-

PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	9.985.181	15.849.257	-37%
Provisions pour risques	9.985.181	15.849.257	-37%
Provisions pour charges	-	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements	-	-	-
Diminution des dettes de financement et des provisions	-	-	-
PASSIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	774.308.094	653.995.356	18%
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	774.308.094	653.995.356	18%
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	290.715.679	291.913.100	0%
Cotisants et contribuants créditeurs	413.903.874	288.725.389	43%
Retenues sur pensions	3.609.969	3.873.573	-7%
Fournisseurs et comptes rattachés	21.016.163	27.460.195	-23%
Personnel créditeur	20.134	179.620	-89%
Organismes sociaux créditeurs	1.896.436	2.761.173	-31%
Etat créditeur	22.341.738	24.527.303	-9%
Comptes d'associés créditeurs			
Autres créanciers	13.282.055	9.021.419	47%
Comptes de régularisation - passif	7.522.047	5.533.585	36%
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-	-
TRESORERIE	-	-	-
TRESORERIE-PASSIF	-	-	-
Crédits d'escompte	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-
Banques	-	-	-
TOTAL GENERAL	85.206.028.056	77.686.560.201	10%

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) - REGIMES DE RETRAITE MIXTE (REPARTITION ET CAPITALISATION) AU 31 DÉCEMBRE 2023

	LIBELLÉ	OPÉRATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1	OPÉRATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
1	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	11.046.949.166	0	11.046.949.166	10.129.720.637
	Cotisations	4.183.617.072	-	4.183.617.072	3.914.092.531
	Contributions	6.863.332.094	-	6.863.332.094	6.215.628.106
	* Contributions, Part patronale	5.434.690.245	-	5.434.690.245	5.100.025.981
	* Contributions spéciales	533.121.877	-	533.121.877	525.274.602
	* Contributions forfaitaires	310.053.504	-	310.053.504	235.887.018
	Autres cotisations et contributions	585.466.469	-	585.466.469	354.440.505
2	VARIATION DES FONDS REGLEMENTAIRES				
	Variation des fonds de capitalisation	-	-	-	-
	Variation des fonds et réserves de répartition	-	-	-	-
3	PRESTATIONS ET FRAIS	4.992.285.910		4.992.285.910	6.295.606.564
	Prestations	6.795.150.861	-	6.795.150.861	6.419.044.245
	Variations des provisions pour arrérages à payer	-	-	-	-
	Variations des provisions mathématiques	-1.802.864.951	-	-1.802.864.951	-123.437.681
	Variations des autres provisions techniques	0	-	0	0
	* Reprises d'exploitation, transferts de charges	0	-	0	0
	* Dotations d'exploitation	0	-	0	0
4	PRODUITS DES PLACEMENTS	4.183.525.537	2	4.183.525.539	3.190.855.111
	Revenus des placements	1.609.699.053	2	1.609.699.055	1.203.610.531
	Profits sur réalisation de placements	804.837.441	0	804.837.441	1.617.927.783
	Intérêts et autres produits de placements	29.589.644	0	29.589.644	24.612.569
	Reprises sur charges de placement, transfert de charges	1.739.399.398	0	1.739.399.398	344.704.228
5	CHARGES DES PLACEMENTS	336.835.172	-671.592	336.163.580	2.125.076.188
	Charges d'intérêts				
	Frais de gestion des placements	22.181.893	-671.592	21.510.301	-2.053.178
	Pertes sur réalisation des placements	25.568.456	-	25.568.456	33.911.209
	Autres charges des placements	413.189	-	413.189	368.278
	Dotations sur placement	288.671.634	-	288.671.634	2.092.849.879

A	RESULTAT TECHNIQUE	9.901.353.621	671.594	9.902.025.215	4.899.892.996
1	PRODUITS DE GESTION COURANTS	476.325.435	-	476.325.435	437.888.947
	Produits d'exploitation non techniques courants	-	-	-	-
	Intérêts et autres produits non techniques courants	-	-	-	-
	Subventions d'exploitation	-	-	-	-
	Autres produits non techniques courants	-	-	-	-
	Reprises d'exploitation, transferts de charges	476.325.435		476.325.435	437.888.947
2	CHARGES DE GESTION COURANTES	1.076.756.409	0	1.076.756.409	1.147.642.043
	Achats consommés de matières et fournitures	15.765.690	-	15.765.690	15.162.475
	Autres charges externes	44.119.027	-	44.119.027	39.973.273
	Impôts et taxes	-	-	0	.
	Charges de personnel	75.523.086	0	75.523.086	86.118.950
	Autres charges d'exploitation	-	-	0	.
	Charges financières non techniques courantes	-	-	0	.
	Dotation d'exploitation	941.348.605	0	941.348.605	1.006.387.345
B	RESULTAT DE GESTION COURANT	-600.430.974	0	-600.430.974	-709.753.096
4	PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	30.027.975		30.027.975	72.943.980
	Produits des cessions d'immobilisations	670.000	-	670.000	0
	Subvention d'équilibre	-	-	0	.
	Reprises sur subventions d'investissement	-	-	0	.
	Autres produits non courants	21.950.778	-	21.950.778	69.186.809
	Reprises non courantes, transferts de charges	7.407.196	-	7.407.196	3.757.171
5	CHARGES DE GESTION NON COURANTES	142.335.013	0	142.335.013	93.129.674
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	63.804	0	63.804	0
	Subventions accordées	0	0	0	.
	Autres charges non courantes	125.285.302	0	125.285.302	70.976.648
	Dotations non courantes	1.325.397	-	1.325.397	4.057.175
	Retenues à la source sur les placements financiers	15.660.511	-	15.660.511	18.095.850
C	RESULTAT DE GESTION NON COURANT	-112.307.039	0	-112.307.039	-20.185.693
D	RESULTAT DE GESTION (B+C)	-712.738.013	0	-712.738.013	-729.938.789
G	RESULTAT NET	9.188.615.608	671.594	9.189.287.203	4.169.954.207



**BILAN
ACTUARIEL
2023**



PRÉAMBULE

Compte tenu des changements réglementaires et statutaires, des modifications ont été apportées au fonctionnement du régime CIMR, qui ont pris effet le 1er janvier 2017. De ce fait, quelques paramètres servant à la réalisation du Bilan Actuariel ont été actualisés. Ce dernier permet d'effectuer des projections démographiques et financières ainsi que d'apprécier la viabilité du régime de la CIMR sur un horizon de 60 ans.

Ces changements portent sur l'introduction de nouvelles prestations, l'actualisation des coefficients actuariels et la suppression du remboursement des cotisations salariales.

Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et comme la CIMR est devenue régie par la loi 64-12 et sa circulaire, elle se doit de réaliser un Bilan Actuariel répondant à quelques obligations réglementaires notamment l'utilisation de la table de mortalité «TV88-90» accompagnée d'une courbe des taux sans risque servant à l'actualisation des engagements.

Tous ces changements seront détaillés dans ce rapport qui s'articule autour des axes suivants :

- Valorisation des engagements selon la courbe des taux sans risque et tenant compte de la valeur Marché des provisions techniques,
- Résultats de projections démographiques et financières tenant compte de la table prospective CIMR et de la TV88-90,
- Tests de sensibilité.

Par ailleurs, les simulations réalisées en envisageant plusieurs scénarii ont montré que le régime de la CIMR reste pérenne malgré les fortes secousses qu'il peut endurer.

VALORISATION DES ENGAGEMENTS EN MILLIARDS

Hypothèses retenues dans le calcul : Provisions techniques en valeur Marché et la TV 88-90 comme Table de Mortalité

Les principales hypothèses retenues pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et sont détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

Le calcul des engagements s'effectue selon la courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Retraités et ayants cause	72,41	72,41	72,41
Actifs et ayants droit	555,7	238,6	123,4
TOTAL	628	311,0	195,8

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Droits acquis	195,8	195,8	195,8
Droits futurs	432,3	115,3	-
TOTAL	628,1	311,0	195,8

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP des ressources	636,4	121,3	-

Les Provisions Techniques (calculée comme étant la valeur marché) sont évaluées à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Provisions Techniques	91,8	91,8	91,8

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP total ressources ^(a)	728,2	213,1	91,8

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Engagement net non couvert	- 100,1	97,9	104,0

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur des Provisions Techniques sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Taux de préfinancement	115,9%	68,5%	46,9%
Taux de couverture	46,9%		

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES À FIN 2023

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous :

Hypothèses	Valeurs retenues dans les projections du scénario de base
Taux de rendement financier	Courbe des taux zéros-coupons*
Taux d'actualisation des cash-flow prévisionnel	Courbe des taux zéros-coupons*
Evolution du salaire moyen du stock recon- duit entre N et N-1	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs y compris Adhésions individuelles	1,5% (+ Test de sensibilité)
Table de mortalité	TV 88-90/PF 60-64 avec une espérance de vie de 26,9 ans et une dérive de 1 trimestre / an

Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	3% (+ Test de sensibilité)
La valeur comptable des provisions tech- niques au 31/12/2020	84,4 Milliards
La valeur marché des provisions techniques permettant la valorisation des engagements au 31/12/2020	91,8 Milliards
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1 000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

*Jointe en annexe

Tous les tests de sensibilité seront présentés selon deux scénarii tenant compte de tables de mortalité différentes.

Scénario 1 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de PF 60-64 avec une espérance de vie démarrant avec 26,9 ans et une dérive de 1 trimestre par an.

Scénario 2 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de la TV 88-90.

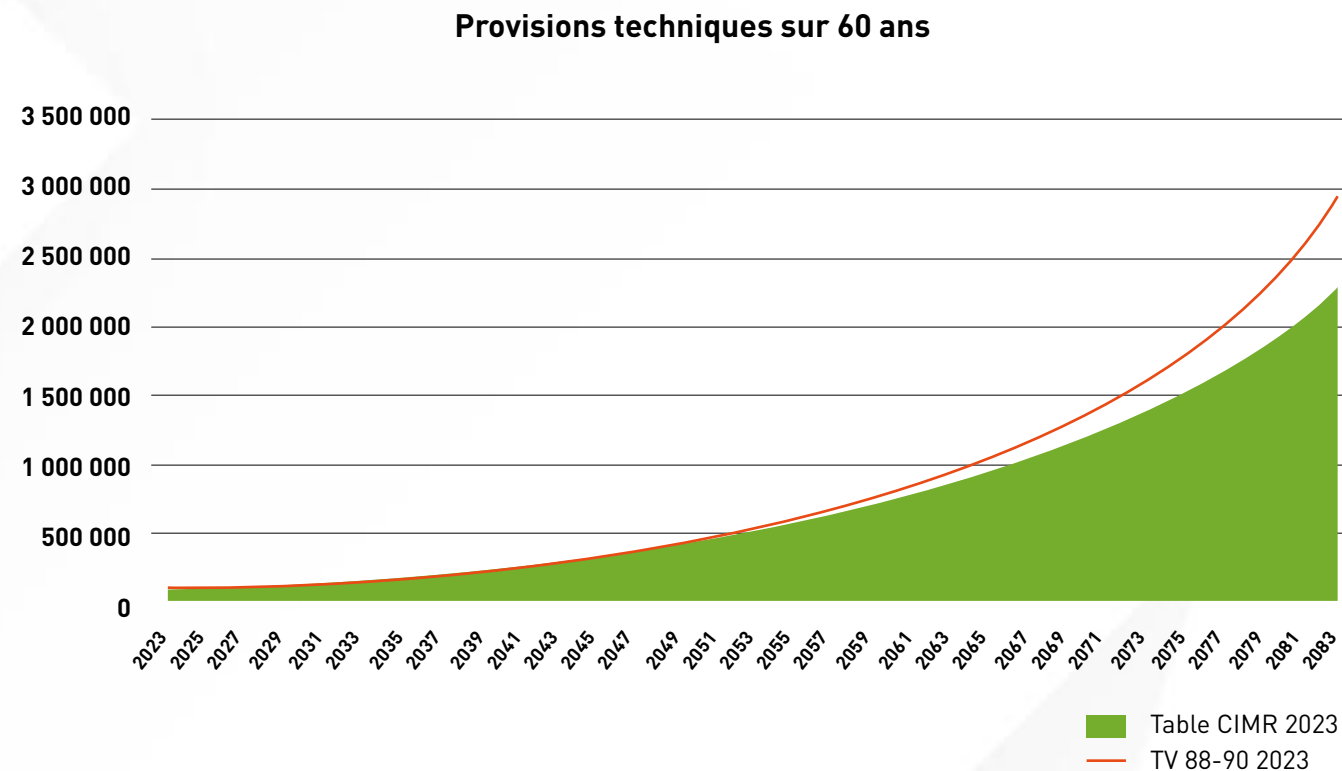
ALLURE DES PROJECTIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le principe de pérennité suppose que le profil des provisions techniques doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs des provisions techniques ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation des provisions techniques doit être positive en fin de projection.

Profil des provisions techniques au 31 décembre 2023

Les provisions techniques projetées en 2023 sur l’horizon de 60 ans se présentent comme suit :



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque la projection des provisions techniques est toujours positive avec une tendance ascendante en fin de projection quel que soit le scénario adopté

TESTS DE SENSIBILITÉ

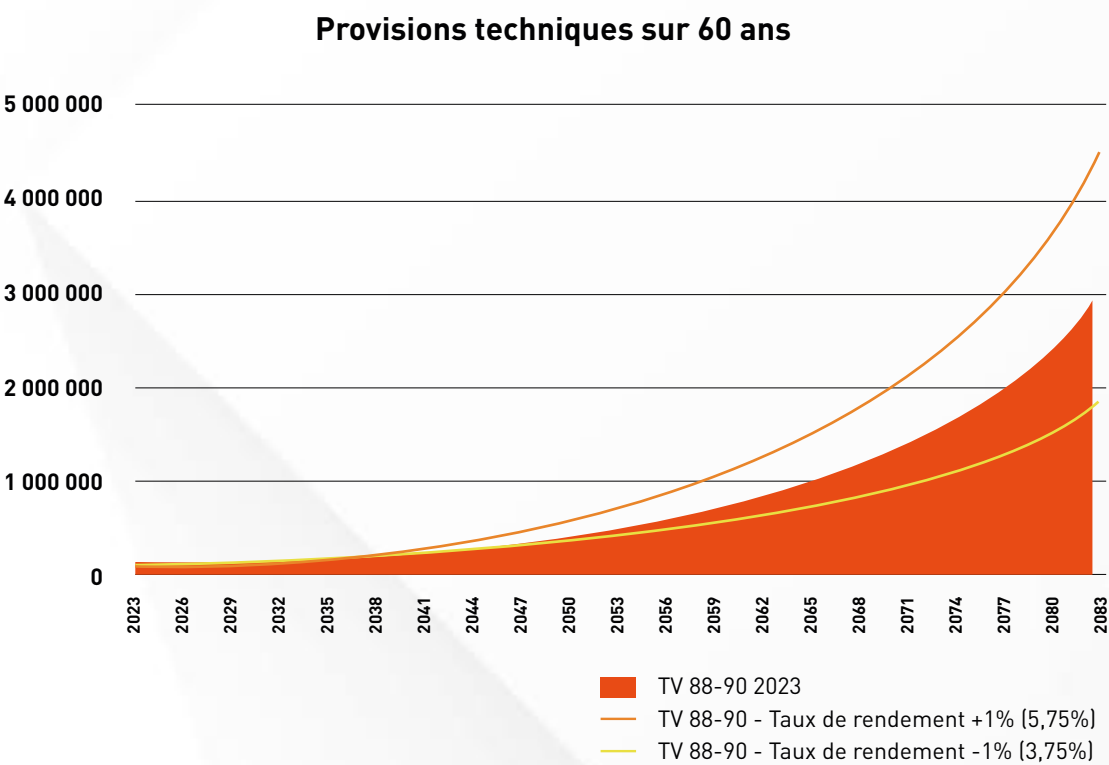
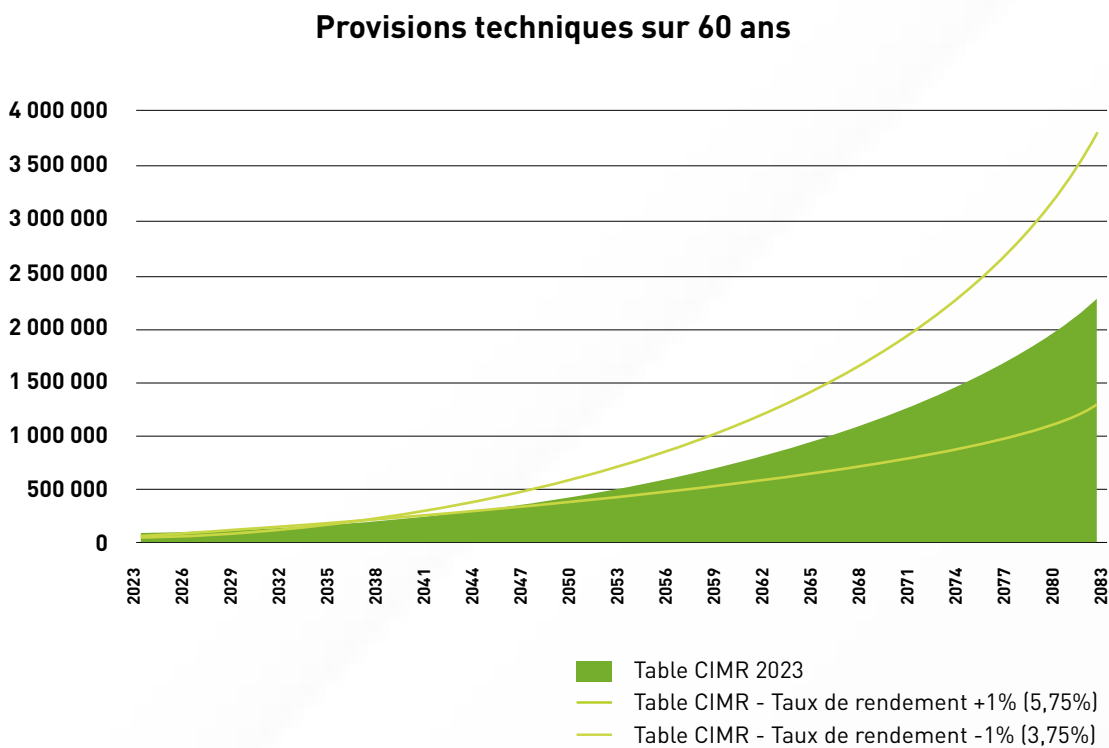
Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil des provisions techniques en fonction de certaines variations d’hypothèses actuarielles a été effectuée.

Taux de placement

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement comme suit :

- Un rendement de 3,75%, soit -1%,
- Un rendement de 5,75%, soit +1%,

Variation du profil des projections techniques



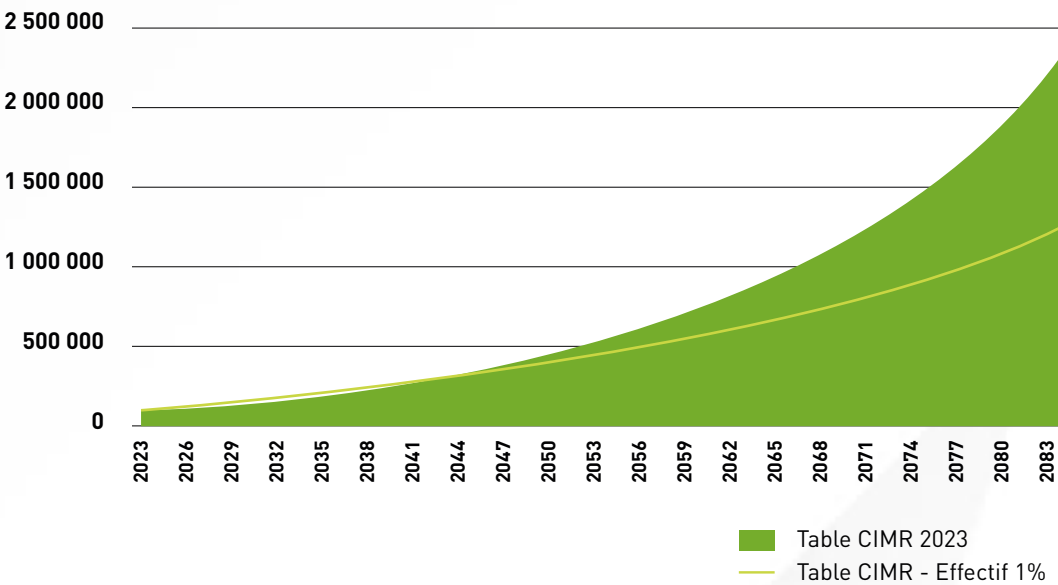
Le test montre que quel que soit le scénario, et même avec un taux de rendement de 3,75%, la projection des provisions techniques reste positive sur tout l’horizon.

Croissance démographique

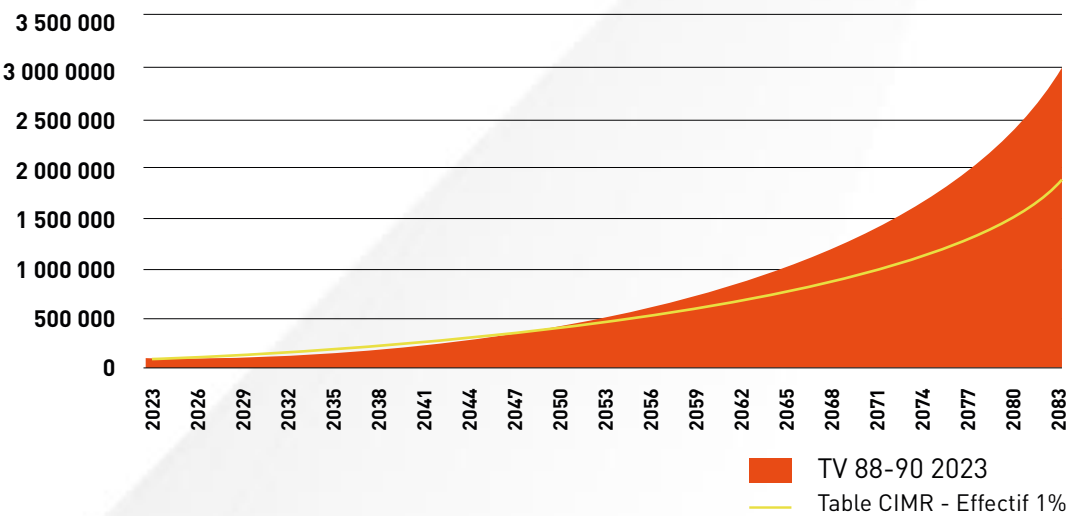
Le test proposé prend en compte d'un taux d'évolution des actifs comprenant les individuelles de 1% au lieu de 1,5 % par an.

Variation du profil des projections techniques

Provisions techniques sur 60 ans



Provisions techniques sur 60 ans



Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'un moteur démographique dynamique pour assurer la pérennité du régime.





AUDIT ET CERTIFICATIONS

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



FIDAROC GRANT THORNTON
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca, Maroc



MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca -Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (la « Caisse »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de provisions et réserves techniques de MAD 75.232.447.578,57 et une réserve de l'exercice de MAD 9.189.287.202,59.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 21 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Orléans - Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76 Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia - 7ème Etage
Casablanca - Maroc
Tél : 05 22 423 423
www.mazars.ma
Adnane LOUKIL
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



Mazars Audit et Conseil
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca –Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

Conventions non préalablement autorisées par votre conseil d'administration.

1.1. Convention écrite d'avances en compte courant conclue entre CIMR et CDV PROMOTION

- **Personnes concernées** : Monsieur Boubker JAI Président Directeur Général de CDV PROMOTION et administrateur de la CIMR.
Le Président Directeur Général de la société WAFA Assurances est administrateur de la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La CIMR a conclu avec CDV PROMOTION un contrat de compte courant d'actionnaires rémunéré, aux côtés, entre autres, de WAFA Assurances. Les prêteurs, en leur qualité d'actionnaires de la société CDV PROMOTION, avancent à cette dernière la somme en principal de 308.000.000 MAD, l'engagement total de la CIMR est de 102.666.667,00 MAD.
- **Conditions de rémunération** : Chacune des avances consenties par les prêteurs portera intérêts, à compter de la date de sa mise à disposition par les prêteurs à CDV Promotion au taux de 2% hors TVA.
- **Date de souscription** : 11/12/2023.
- **Montant versé au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes constatée en produits au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Convention d'acquisition des titres de la société AL MADA VENTURE CAP

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, M. Hassan OURIAGLI, Président Directeur Général d'AL MADA Capital, actionnaire d'AL MADA VENTURE CAP et administrateur de la CIMR et M. Ramsès ARROUB Président Directeur Général de Wafa Assurances, actionnaire d'AL MADA VENTURE CAP et administrateur également de la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : Souscription de la CIMR dans le cadre d'une augmentation de capital, à hauteur de 275 MMAD aux titres de la société AL MADA VENTURE CAP, société par actions simplifiée au capital de 100.000.000 dirhams.
- **Date de la convention** : 13/10/2022.
- **Montant de l'engagement** : 275.000.000,00 MAD.
- **Montant versé au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes constatées en produits au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.2. Convention écrite d'avances en compte courant (avec son avenant) rémunérées, accordées par la CIMR à la société H PARTNERS, détenue à hauteur de 7,14%

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du conseil de surveillance de la société H PARTNERS SA.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société H PARTNERS.
- **Date de la convention** : 26/07/2021 et avenant en date 26/08/2021.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société H PARTNERS à un taux égal au taux bons de trésor de 10 ans majoré de 300 points de base arrêté année par année au 1er janvier et pour la première année à la date de versement de l'avance. Le taux applicable en 2023 est de 6.1883% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 3.181.785,44 MAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 177.208,59 MAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.

2.3. Contrat de bail écrit conclu entre la CIMR et RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de RAMICAL.
- **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à RAMICAL l'appartement 73, sis au 7ème étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat** : 03/07/2019.
- **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 72.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.4. Contrat de bail écrit conclu entre CIMR et AKILAM, détenue à hauteur de 99,99% par RAMICAL

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de AKILAM.
- **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à AKILAM l'appartement 74, sis au 7ème étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat** : 03/07/2019.
- **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 72.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.5. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société LARBEL, détenue à 100%

- **Entité concernée** : La société LARBEL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société LARBEL.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société LARBEL au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 105.441.699,46 MAD.

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 1.692.337,15 MAD.

- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 15.252.386,00 MAD.

- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.6. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RAMICAL, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société RAMICAL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RAMICAL.

- **Date de la convention** : 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.

- **Conditions de rémunération** : Le dernier avenant non écrit prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RAMICAL au taux de 1,89% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 8.956.152,17 MAD.

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 147.629,70 MAD.

- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 1.034.720,81 MAD.

- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.7. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société PASTEUR, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société PASTEUR.

- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.

- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société PASTEUR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 1.269.438,85 MAD.

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 19.893,04 MAD.

- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 221.224,81 MAD.

- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.8. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RANILA, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société RANILA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RANILA.

- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.

- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 6.547.546,89 MAD.

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 109.480,14 MAD.

- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 440.404,81 MAD.

- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.9. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société NEJMA, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société NEJMA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société NEJMA.

- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.

- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société NEJMA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT.

- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2023** : 3.678.568,18 MAD ;

- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 61.295,00 MAD ;

- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 267.181,01 MAD ;

- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.10. Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia.
 - **Date de la convention** : 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société CIMR FONCIA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2023 ce taux est fixé à 1,89% annuel HT ;
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 15.605.365,58 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 265.045,62 MAD ;
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 69.370,00 MAD ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.11. Convention non écrite d'avances en compte courant, non rémunérées, accordées par la CIMR à la société HAWAZINE, détenue à 12,5%.**
- **Entité concernée** : La société HAWAZINE en tant que filiale détenue à 12,5% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention non écrite** : La convention est relative à une avance en compte courant, non rémunérée, consentie par la CIMR à la société HAWAZINE.
 - **Conditions de rémunération** : Néant.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2023** : 1.740.241,77 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 29.601,51 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.12. Convention écrite dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :**
- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Karim Mohammed Mounir en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
 - **Nature et objet de la convention** : Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
 - **Date de l'opération** : 05/06/2017.

- **Conditions de rémunération** : La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
 - **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice** : 4.897.943,00 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 1.036.441,85 MAD.
- 2.13. Convention écrite entre la CIMR et ATTIJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :**
- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Mohammed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWABA BANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'ATTIJARI WAFABANK.
 - **Nature et objet de la convention** : Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTIJARIWABA BANK à la CIMR.
 - **Date de la convention** : 15/06/2017.
 - **Conditions de rémunération** : La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
 - **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice** : 2.270.917,00 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 2.270.917,00 MAD.

Casablanca, le 21 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème Etage,
Casablanca - Maroc
Tél : +212 522 423 423
Adnan LOUKILI

Associé

RAPPORT DE L'ACTUAIRE INDÉPENDANT

Deloitte.

Deloitte Conseil
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Tél. : +33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Monsieur Khalid CHEDDADI
Président Directeur Général
Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites
Boulevard de l'Aéropostale et Boulevard Main Street
Casa Hanfa Hay Hassani
CASABLANCA

Paris, le 23 février 2024

Monsieur le Président Directeur Général,

Par le présent courrier, nous avons le plaisir de vous confirmer la certification des travaux du Bilan Actuariel 2023 de la CIMR.

Nos travaux de certification, menés à partir de nos outils internes sur la base des données transmises par vos équipes nous ont permis de valider, sur pièce et après échanges, la réalisation du Bilan Actuariel

Après avoir examiné le Cahier des Hypothèses Actuarielles, analysé les données utilisées en amont, ainsi que les résultats produits par les outils de simulation, **nous validons ainsi les travaux menés et les résultats obtenus.**

Nous validons également le calcul des critères de pérennité définis en application des dispositions du 2ème alinéa de l'article 112 de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale ainsi que les calculs opérés en application de l'article 10 de la circulaire n° 3/PS/19 du 4 mars 2019 de l'ACAPS et au vu de l'application des dispositions de l'article 116 de la loi n° 64-12 précitée.

Nous tenons à souligner la disponibilité et le grand professionnalisme de vos équipes et tout particulièrement de votre Direction Technique.

Nous vous souhaitons bonne réception de notre rapport de certification du Bilan Actuariel, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DELOITTE CONSEIL
6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
Société par actions simplifiée au capital de 4 100
401 948 245 RCS NANTERRE
TVA : FR 14 401 948 245

Patrice PLOUVIER



A person wearing a plaid shirt is sitting at a desk, looking at a laptop. The desk is cluttered with various business-related items: a laptop displaying a 'Sales Statistics' table and a pie chart, a calculator, a pen, and several documents with bar and line charts. The background is a blurred office setting. The entire image has a green tint.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE



PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des Statuts, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes de l'exercice 2023 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 soldé avec un montant de la dotation à la réserve de prévoyance de 9 189 Millions de dhs, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2023.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de M. Khalid CHEDDADI de son poste d'administrateur à la CIMR à compter du 29 Avril 2024 et lui donne quitus entier et définitif, au titre son mandat et le remercie pour ses contributions aux travaux du Conseil d'Administration.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Avril 2024 de M. Hassan BOULAKNADAL en sa qualité d'adhérent individuel et ce en remplacement de M. Khalid CHEDDADI.

Le mandat du nouvel administrateur expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 Septembre 2023 de M. Boubker JAI représentant Wafa Assurance et ce en remplacement de M. Ramsès ARROUB représentant Wafa Assurance.

Le mandat du nouvel administrateur expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif, au titre son mandat d'administrateur, à l'administrateur sortant M. Ramsès ARROUB et le remercie pour ses contributions aux travaux du Conseil d'Administration.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 20 Mars 2024, décide le renouvellement des mandats d'administrateurs pour une période de quatre ans de :

- M. Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMSAR ;
- M. Imad TOUMI, représentant MANAGEM ;
- M. Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM ;
- M. Mehdi TAZI, représentant MARSH MOROCCO ;
- M. Mohamed EL KETTANI, représentant AWB ;
- M. Chakib ALJ, représentant la CGEM ;
- M. Abdelmadjid TAZLAOUI, représentant AMETYS ;
- Mme. Rachida BENABDALLAH représentant AGMA .

Leur mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2023, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de n'engager aucune réforme paramétrique.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 17 du Règlement général de la retraite de la CIMR :

-Le 8ième alinéa de l'article 17 est supprimé : « En cas de remariage postérieurement à l'attribution de la Pension de réversion, le service de celle-ci est supprimé définitivement à partir du lendemain du remariage » et sera remplacé par : « Au cas où le titulaire d'une pension de

réversions aurait droit à une nouvelle pension de réversion, il se verra attribuer la pension de réversion la plus élevée ».

Cette nouvelle disposition sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 19 du Règlement général de la retraite de la CIMR :

-Le 1^{ère} alinéa de l'article 19 est modifié comme suit : « La Pension d'orphelin est accordée à partir du lendemain du jour du décès de l'Allocataire bénéficiaire d'une Pension de réversion, ou de l'Affilié en l'absence d'un conjoint survivant, ~~ou dans le cas c) ci-après, à partir du lendemain du remariage du conjoint survivant,~~ jusqu'à leur majorité ou leur émancipation jusqu'à l'âge de vingt et un an au cas où ils poursuivent leurs études:

- a) aux orphelins de père et de mère ;
- b) aux enfants de parents divorcés quand ils sont reconnus à la charge de l'Affilié défunt ;
- ~~c) aux enfants de l'Affilié après le remariage du conjoint survivant.~~

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux comptes, Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton, arrivent à expiration et décide, sur proposition du Conseil :

- (i) de renouveler le mandat de Fidaroc Grant Thornton ;
- (ii) et de désigner KPMG en remplacement de Mazars Audit et Conseil ;

pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.



PROJET DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 8 des statuts de de la CIMR :

-Le 8^{ème} alinéa de l'article 8 est modifié comme suit : « Les fonctions des administrateurs sont gratuites, sauf celles du Président qui assume simultanément les fonctions de directeur général. Le Conseil d'administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions et octroyer à certains administrateurs une rémunération pour des missions qu'ils accomplissent pour le compte de la CIMR».

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 10 des statuts de de la CIMR :

- Le 8^{ème} alinéa de l'article 10 est modifié comme suit : « La cession par la CIMR d'immeubles par nature ~~ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé~~ fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 23 des statuts de la CIMR :

-Le 3^{ème} alinéa de l'article 23 est modifié comme suit : « A cette feuille de présence sont jointes des feuilles de présence individuelles par délégué dûment émargées mentionnant leurs noms et

prénoms ainsi que les noms ou dénominations des Adhérents de groupe ou Adhérents individuels qu'ils représentent et leur domicile ou adresse du siège social, auxquelles sont annexés les pouvoirs de représentation reçus par les délégués, dûment émargées par ces derniers. Ces documents sont déposés au siège de la CIMR et communiqués à tout Adhérent qui en fait la demande. Ils doivent demeurer annexés à la minute du procès-verbal de la séance ».

QUATRIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.



**LISTE DES
MANDATS DES
ADMINISTRATEURS
AU 31/12/2023**

Monsieur Boubker JAI

SOCIÉTÉ	MANDATS AU 31 DECEMBRE 2023
WAFA Assurance	Président Directeur Général
LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASS. TUNISIE)	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
PANORAMA	Président Directeur Général
WAFA IMA Assistance	Président du Conseil d'Administration
WAFA Assurance VIE SENEGAL	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
WAFA Assurance SENEGAL NON-VIE	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
WAFA Assurance Vie CAMEROUN	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
PRO ASSUR Non-Vie CAME-ROUN	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
WAFA Assurance Vie CÔTE D'IVOIRE	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
WAFA Assurance CÔTE D'IVOIRE	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
Wafa Life Insurance Egypt	Président du Conseil d'Administration
A6 Immobilier	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
Inter Mutuelles Assistance	Représentant permanent Wafa Assurance au Conseil de Surveillance
Atlas Hospitality Maroc	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
SUTA	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
SUCRUNION	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
MOROCCAN INFRASTRUCTURE FUND (MIF)	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
AKWA AFRICA	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur

SOCIÉTÉ	MANDATS AU 31 DECEMBRE 2023
COSUMAR	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
LESIEUR	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
CIMR	Administrateur intuitu personae
Attijari Bank Tunisie	Administrateur intuitu personae
CBAO	Administrateur intuitu personae
SIB	Administrateur intuitu personae
SCB	Administrateur intuitu personae
Attijari bank Europe	Administrateur intuitu personae
Wafa Takaful	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
Société de Sels de Mohammedia	Représentant permanent WAFA Assurance en qualité d'Administrateur
Wafa Real Estate Investment	Président Directeur Général
Wafa Real Estate Management	Président Directeur Général
Marsa Maroc	Représentant permanent Wafa Assurance au Conseil de Surveillance

Monsieur Abdelmjid TAZLAOUI

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ	FONCTION
AITIJARIWABA BANK	Administrateur
WABA ASSURANCE	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
LAFARGE MAROC	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC AFRIQUE	Administrateur
FENIE BROSSETTE	Administrateur
ZELLIDJA	Président Directeur Général
REBAB	Administrateur
AL MADA	Administrateur
CNGR	Administrateur
PATISEN	Administrateur
MARJANE HOLDING	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur
NAREVA HOLDING	Administrateur
AFRICAN HOSPITALITY GROUP (EX AHM)	Administrateur
EXPERIENCIAH (EX AHM GESTION)	Administrateur
CIMR	Administrateur
FONDATION ONA	Administrateur

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ	FONCTION
UNIVERSITE ONA	RP de Al Mada, Président
OFNA	Président Directeur Général
ONA INTERNATIONAL	Administrateur
ONAPAR-AMETYS	Président Directeur Général
SAPINO	Président Directeur Général
ORIENTIS INVEST	Président Directeur Général
PRESTIGE RESORT	Président Directeur Général
MANDARONA	Président Directeur Général
HCO	Président Directeur Général
WHA	Président Directeur Général
MEHDIA CITY	Président Directeur Général
MEHDIA RIVAGES	Président Directeur Général
SAT	Président Directeur Général
AGENA	Président Directeur Général
CENTURIS	Président Directeur Général
SCII	Président Directeur Général
DARWA	Président Directeur Général
VILLENEUVE	Président Directeur Général
EL IMTIAZ	Président Directeur Général
CHANTIMAR	Président Directeur Général
OHIO	Président Directeur Général

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ	FONCTION
MARODEC	Président du Conseil d'Administration
NOVALYS	Président du Conseil d'Administration
MAROGOLF	Président Directeur Général
PRESTALYS	Administrateur
LA MAROCAINE DES GOLFS	Gérant
SKIMMO	Gérant
MKN IMMO	Gérant
SOMED HOLDING	Président Directeur Général
SOMED DÉVELOPPEMENT	Administrateur
RÉSIDENCE ACACIA	Président Directeur Général
A6 IMMOBILIER	Président Directeur Général
DES 07	Président du Conseil d'Administration
SINDIBAD HOLDING	Administrateur
SINDIBAD BEACH RESORT	Administrateur
SINDIPARK	Administrateur
RÉSIDENCES SUNCITY	Vice-Président du Conseil de surveillance
IMMOBILIÈRE AL AIN	Président Directeur Général
MABANI ZELLIDJA	Président du Conseil de surveillance
UMEP	Président Directeur Général
SFPZ (SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION)	Président Directeur Général
EDUCATION DEVELOPMENT COMPANY SA	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LYCÉE EL BILIA PRIVÉ SA	Représentant permanent EDC, Administrateur

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ	FONCTION
ELBILIA SKOLAR LISASFA PRIVÉ SA	Représentant permanent EDC, Administrateur
ELEMENTAIRE LEON L'AFRICAIN PRIVE	Représentant permanent EDC, Administrateur
ELEMENTAIRE ELBILIA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
US EDUCATION COMPANY PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
GRUPE ELBILIA GESTION POUR COMPTE PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LEON L'AFRICAIN AUDA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LEON L'AFRICAIN DOMAINES D'ANFA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA INTERNATIONAL AUDA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA INTERNATIONAL DOMAINES D'ANFA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA SKOLAR BERNOUSSI PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
EDUCAPITAL	Administrateur

Monsieur Mohamed Karim MOUNIR

NOM DE L'ENTREPRISE	MANDATS EXERCÉS
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Président Directeur Général
MARBIO (ex SENSYO)	Administrateur
BAB CONSORTIUM	Administrateur
OCP SA	Administrateur, Représentant Permanent de la BCP
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	Administrateur
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Président du Conseil d'Administration
BANK AL YOUSR	Président du Conseil d'Administration
BANQUE CHAABI DU MAROC	Président du Conseil d'Administration
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Président du Conseil d'Administration
MAROC LEASING	Président du Conseil d'Administration
BCP INTERNATIONAL	Président du Conseil d'Administration
BP REAL ESTATE MANAGEMENT	Président du Conseil d'Administration
BP SHORE GROUP	Président du Conseil d'Administration
PAYMENT CENTER FOR AFRICA	Président du Conseil d'Administration
UPLINE GROUP	Président Directeur Général
VIVALIS SALAF	Président du Conseil d'Administration
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Président du Conseil d'Administration

NOM DE L'ENTREPRISE	MANDATS EXERCÉS
BCP TECHNOLOGIES	Président du Conseil d'Administration
INFRA MAROC CAPITAL	Administrateur représentant de la BCP
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (UIR)	Administrateur, Représentant Permanent de la BCP
MAMDA Ré	Administrateur
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI (MAC)	Président du Conseil de Surveillance
UNION DES BANQUES ARABES ET FRANCAISES	Administrateur
EDITO VENTURES	Administrateur
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (C.I.M.R)	Administrateur
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY (CFCA)	Administrateur
CENTRE DES TRES PETITES ENTREPRISES SOLIDAIRES	Administrateur
CENTRE MOHAMED VI DE SOUTIEN A LA MF SOLIDAIRE	Président du Conseil d'Administration
FONDS MAROCAIN DE PLACEMENT (œuvres sociales FAR)	Administrateur
GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES BANQUES DU MAROC (GPBM)	Administrateur
MCMA	Administrateur
INVOLYS	Administrateur
UNIVERSITE AL AKHAWAYN	Administrateur
INSTITUT SUPERIEUR DU COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (ISCAE)	Administrateur
SOCIÉTÉ MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS BANCAIRES – SGFG	Administrateur
BCP MIDDLE EAST	Président du Conseil d'Administration
ATLAMED	Administrateur

Monsieur Mohammed Hassan OURIAGLI

SOCIÉTÉ	FONCTION
ACIMA	Administrateur
AFRICAPLANE	Administrateur
AL MADA	Président directeur général
AL MADA CAPITAL	Président directeur général
AL MADA DIGITAL	Président directeur général
AL MADA GESTION	Administrateur
AL MADA IMMOBILIER	Président directeur général
AL MADA MANAGEMENT	Administrateur
ATLAS HOSPITALITY GROUP (ex : AFRICAN HOSPITALITY GROUP)	Administrateur
CNGR NEW TECH MOROCCO	Vice Président
CNGR NEW TECH MOROCCO NMC	Directeur général délégué
DAN MAROC	Président directeur général
DIGIBAY	Administrateur
EXPERIENCIAH HOTELS & RESORTS (ex : AHM GESTION)	Administrateur
HOSPITALITY HOLDING COMPANY	Administrateur
LAFARGE MAROC	Administrateur
LAFARGEHOLCIM MAROC	Administrateur
MANAGEM	Administrateur

SOCIÉTÉ	FONCTION
NAREVA HOLDING	Administrateur
NAREVA POWER	Administrateur
NEXT GENERATION INDUSTRIES (ex : FIRST CONNECT SAT)	Président directeur général
OFNA	Administrateur
ONA COURTAGE	Président directeur général
ONA INTERNATIONAL	Président directeur général
ORIENTIS INVEST	Administrateur
PRESTIGE RESORTS	Administrateur
RESERVES IMMOBILIERES	Président directeur général
RIHLA IBN BATTUTA PROD	Administrateur
SOCIETE AFRICAINE DE TOURISME	Administrateur
SOCIETE CENTRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	Administrateur
SOCIETE IMMOBILIERE AGENA	Administrateur
SOCIETE IMMOBILIERE CENTURIS	Administrateur
SOCIETE IMMOBILIERE MANDARONA	Administrateur
TERALYS (ex : COMPAGNIE CHERIFIENNE DES PRODUITS DU NAPHTHE	Administrateur
Wafa ASSURANCE	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur

Monsieur Fawzi BRITEL

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT	DÉBUT DE MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
			PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
CARDEX	Associé		X	
CIMR	Administrateur indépendant	30/06/2020		X
CIMR	Comité d'audit (président)	09/09/2020		

Monsieur SAID ELHADI

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT	DÉBUT DE MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
			PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
LONGOMETAL ARMATURES	Administrateur	2019		X
"NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES"	Administrateur	2019	X	
SONASID	"Président du conseil d'administration"	2018	X	
LAFARGE MAROC	"Président du conseil d'administration"	2023	X	
LAFARGEHOLCIM MAROC	"Président du conseil d'administration"	2023	X	
"LAFARGEHOLCIM MAROC AFRIQUE"	"Président du conseil d'administration"	2023	X	
LAFARGE CALCINOR MAROC	"Président du conseil d'administration"	2023	X	
LAFARGE PLACO MAROC	"Président du conseil d'administration"	2023	X	
"LAFARGEHOLCIM COTE D'IVOIRE"	"Président du conseil d'administration"	2023	X	
LAFARGEHOLCIM GUINEE	"Président du conseil d'administration"	2023	X	
"CIMENCAM FIGUIL (CAMEROUN)"	Vice-président	2023	X	
CIMENCAM (CAMEROUN)	Vice-président	2023	X	
"SCBL LAFARGE (Bénin)"	Vice-président	2023	X	
AESIS (SARLAU)	Associé-Gérant Unique	2010	X	

Monsieur Abdelhamid ADDOU

NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE DU MANDAT	DÉBUT DE MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
			PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
Compagnie Nationale Royal Air Maroc	Président Directeur Général	08/02/2016		X
Atlas Hotels et Resorts	Président du Conseil d'Administration	04/04/2016		X
Immobilière Ouafiq	Président du Conseil d'Administration	29/12/2016		X

Monsieur Imad TOUMI

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	LIEN AVEC LE GROUPE MANAGEM	FONCTION
MANAGEM SA	Activité minière	-	Président Directeur Général
AKKA GOLD MINING (AGM)	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
COMPAGNIE DE TIFNOUT TIRANIMINE (CTT)	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
COMPAGNIE MINIERE DE GUEMASSA (CMG)	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
SAGAX Maghreb S.A	Travaux d'exploration minière	Filiale	Président Directeur Général
CIMR	Caisse de Retraite	Aucun	Représentant de Managem Administrateur
Fondation ONA	Association d'utilité publique	Membre	Représentant de Managem Administrateur
CTTA	Transport et travaux aériens	Filiale	Président Directeur Général
AFRICAPLANE	Transport aérien	GIE	Président Directeur Général
REMINEX	Recherche et Ingénierie minière	Filiale	Président Directeur Général
SOCIETE METALLURGIQUE D'IMITER (SMI)	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
SOCIETE ANONYME D'ENTREPRISES MINIERES (SAMINE)	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
SOCIETE MINIERE DE BOU GAFFER (SOMIFER)	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
LA COMPAGNIE MINIERE DE OUMEJRANE (C.M.O.)	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
COMPAGNIE MINIERE DE SAGHRO (C.M.S.)	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
COMPAGNIE MINIERE DE DADES	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général



Madame Rachida BENABDALLAH

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	LIEN AVEC LE GROUPE MANAGEM	FONCTION
METALLURGIE DE L'ANTI-ATLAS	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
GUEMASSA Green Metallurgy	Exploitation minière	Filiale	Président Directeur Général
MANACET	Holding de participation	Filiale	Président Directeur Général
MANATRADE	Commercialisation de minerais	Filiale	Président Directeur Général
Managem INTERNATIONAL	Holding de participation	Filiale	Président Directeur Général
SMM	Prospection Géologique	Filiale	Administrateur Président
MANUB	Exploitation minière	Filiale	Administrateur
MCM	Exploitation minière	Filiale	Président du CA
NIGIEM	Exploitation minière	Filiale	Président du CA
MANAGOLD	Holding de Participation	-	Président Directeur Général
TRADIST	Commercialisation	Filiale	Président Directeur Général
BAMBOUK LIMITED	Offshore	Filiale	Président Directeur Général
MANAMALI	Offshore	Filiale	Président Directeur Général
MAGUI LIMITED	Offshore	Filiale	Président Directeur Général

SOCIÉTÉ	TYPE DE MANDAT	DATE DÉBUT (AGO)	DURÉE
CIMR	Administrateur, membre du comité de pilotage et membre du comité d'audit	12/05/2020	4 ans
Wafa Assurance	Administrateur indépendant	11/05/2022	6 ans
OPTORG	Administrateur et membre du CRC	16/05/2022	6 ans
Attijariwafabank Europe	Administrateur et Présidente du comité d'audit	31/05/2022	6 ans
HPS	Administrateur indépendant, membre du CNR et membre du comité stratégie et RSE	28/06/2022	6 ans

Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH

SOCIÉTÉ	MANDATS
Holmarcom S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Finance Company S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Président du Conseil d'Administration
CPA S.A.	Président Directeur Général
JNP S.A.	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Yellowrock S.A.	Président Directeur Général
Yellowrock Genève	Président Directeur Général
Mass Céréales Al Maghreb S.A	Président du Conseil d'Administration
Omnium Marocain d'Investissement - OMI S.A.	Président Directeur Général
Société Chérifienne de participations - SOCHEPAR S.A.	Président Directeur Général
Jawharat Chamal S.A.	Président Directeur Général
MERIMA S.A.	Président Directeur Général
Regional Air Lines S.A.	Président du Conseil d'Administration
Somathes S.A.	Président Directeur Général
Les Tours Balzac S.A.	Président du Conseil d'Administration
Jet-Set Fly - J.S.F S.A.	Président Directeur Général
Les Constructions de Bouskoura S.A.	Président Directeur Général
Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A.	Président Directeur Général

SOCIÉTÉ	MANDATS
Oulmès Drinks Development S.A.	Administrateur
Sénégal Water & Beverages Company S.A.	Administrateur
Eau Technologie Environnement - E.T.E S.A.	Administrateur
Mass Jordanie Pour le CIE S.A.	Président Directeur Général
Dénia Holding S.A.	Président du Conseil d'Administration
Société Agricole Mimona S.A.	Administrateur
Comptoir Métallurgique Marocain - CMM S.A.	Président Directeur Général
Smart Composite Company S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Président Directeur Général
Takafulia Assurances S.A.	Président Directeur Général
Air Arabia Maroc S.A.	Président du Conseil d'Administration
Berdil Capital S.A.	Administrateur
Biscoland S.A.	Président Directeur Général
Akwa Africa	Administrateur
Crédit Du Maroc	Président du Conseil de Surveillance
CIH Bank	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	Administrateur
Confédération Générale des Entreprises du Maroc	Administrateur
Bourse de Casablanca	Administrateur
Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement	Administrateur
Fondation Mohammed V pour la Solidarité et de la Fondation Alaouite pour le Développement Humain Durable	Administrateur
Moroccan Financial Board (Casablanca Finance City)	Administrateur
Conseil Economique, Social et Environnemental	Membre
Fédération Marocaine de l'Assurance	Président
Fondation Abdelkader Bensalah - Holmarcom	Vice - Président



Monsieur Mohamed EL KETTANI

Filiales	Titre
Groupe Attijariwafa bank	
Attijariwafa bank	Président Directeur Général
Attijariwafa bank Egypt	Administrateur Non Executif
Attijariwafa bank Europe	PCA
ABT	Administrateur
CBAO	Administrateur
SIB	Administrateur
SCB	Administrateur
Attijari West Africa	Administrateur, rep Attijari Africa Holding
Wafa Gestion	Administrateur
CAPRI	Administrateur
Attijari Finance Corp.	Président représentant AWB
Wafasalaf	Membre
Wafa Immobilier	Membre
Wafacash	Administrateur
Bank Assafa	Membre
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Représentant AWB - Administrateur
BCM CORP	Président du Conseil d'Administration
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Président
Hors Groupe Attijariwafa bank	
AL MADA	Représentant Attijariwafa bank
Wafa Assurance	Administrateur et représentant OGM
CIMR	Administrateur représentant OGM
OPTORG	Membre du Conseil de Surveillance
Fondation ONA	Administrateur
Université Al Akhawayn	Administrateur
GPBM	Vice-Président Délégué
Fondation Actua	Président
Fondation Attijariwafa bank	Président
Fondation Mohamed V pour la Solidarité	Administrateur
Fondation Gestion Centre National Med VI pour les Handicapés	Administrateur
Association Gestion Centre de TPE Solidaires	Président



Monsieur Chakib ALJ

Raison sociale	Nature du Mandat	Début de Mandat	Mandat exercé à titre	
			Personnel	Représentant d'une personne morale
SOCIETE NOUVELLE DES MOULINS DU MAGHREB	PDG			
GROMIC	PDG			
LES MOULINS DE BERRECHID	PDG			
MULTISAC	PDG			
GRANDE SEMOULERIE DE BOUKOURA	PDG			
MATAHINES BAB MANSOUR	PDG			
CAP-HOLDING	PDG			
MOONY	PDG			
ALF MABROUK	PDG			
FELLOUS MABROUK	ADM			
CICAVI	ADM			
ACTL	ADM			
M-AUTOMOTIV	PDG			

